

Débat d'Orientation Budgétaire

Rapport de présentation

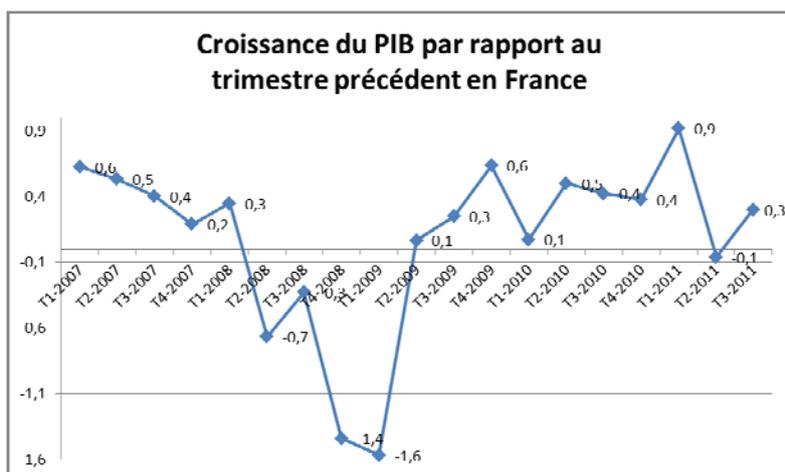
Prévu par l'article 2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientations budgétaires (DOB) a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative.

Ce DOB est l'occasion de présenter le contexte économique et financier dans lequel se place l'élaboration du budget 2012 de la ville d'Aubervilliers (I), de faire le point sur la situation financière de la collectivité (II) pour présenter les orientations budgétaires (III).

1. La conjoncture économique rend plus difficile l'accès à l'emprunt pour la ville

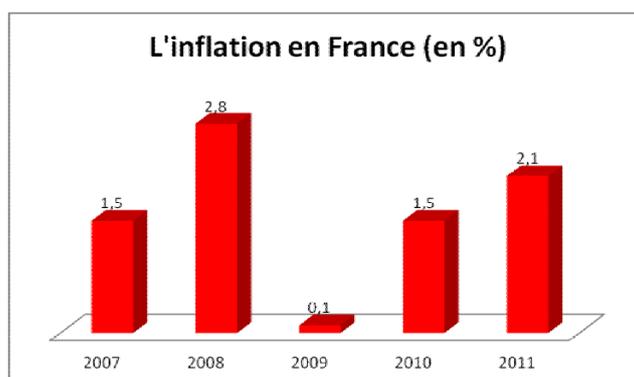
1.1. La crise des dettes publiques de 2011 débouche actuellement sur une 2^e récession

La crise débute à l'été 2007 avec une perte de confiance des marchés financiers sur les prêts immobiliers hypothécaires à risque aux Etats-Unis et les produits qui en dérivent (« crise des subprimes »). Le secteur bancaire dans son ensemble est fragilisé. En 2008, une série d'établissements financiers fait faillite. Les Etats sauvent la plupart d'entre eux, mais pas la banque d'investissement Lehman Brothers le 15 septembre 2008, entraînant une panique sur les marchés et une crise de liquidités. Ces désordres financiers majeurs atteignent l'économie réelle qui entre dans une récession brutale sur le deuxième semestre de 2008 et le premier semestre 2009.



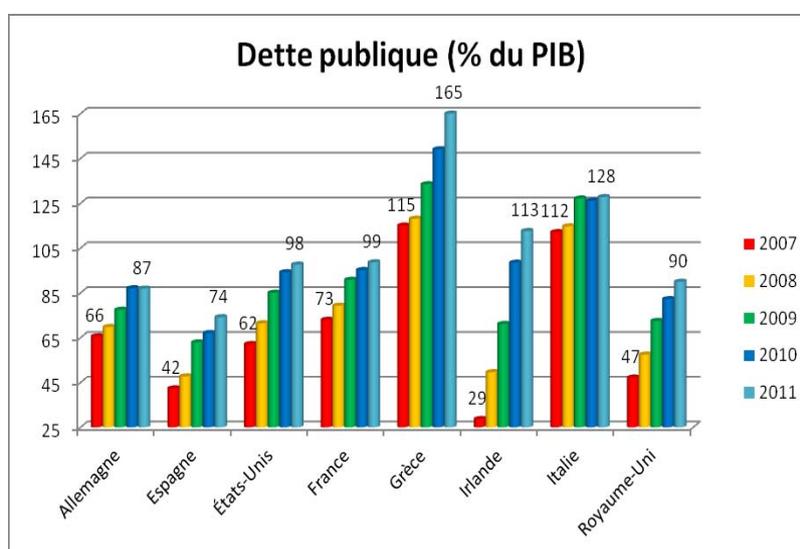
Source : OCDE, comptes nationaux trimestriels MetaData :
Taux de croissance trimestriel du PIB réel, par rapport au trimestre précédent

Les autorités publiques réagissent vigoureusement. Pour créer de la monnaie, les banques centrales baissent fortement leurs taux directeurs, tel le taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) qui passe de plus de 4% à 1% fin 2008 – début 2009. Les Etats laissent quant à eux filer leurs déficits pour stimuler l'économie. Ces mesures permettent de renouer avec la croissance fin 2009. Début 2011, l'espoir du retour d'une croissance plus solide coïncide avec un retour de l'inflation. La BCE remonte son principal taux directeur de 1% à 1,5%.



Source : INSEE, indice des prix à la consommation (ensemble des ménages, Métropole, base 1998, var. année préc.)

Néanmoins, une inquiétude croissante gagne les marchés concernant la dette publique des Etats développés. En effet, le retour de la croissance a été obtenu au prix d'un transfert important de dette du secteur privé vers le secteur public. La dette publique atteint donc un niveau inquiétant voire insoutenable, notamment en Grèce. L'inquiétude des marchés se traduit par une augmentation des taux d'intérêt auxquels les Etats empruntent et par une chute des bourses.



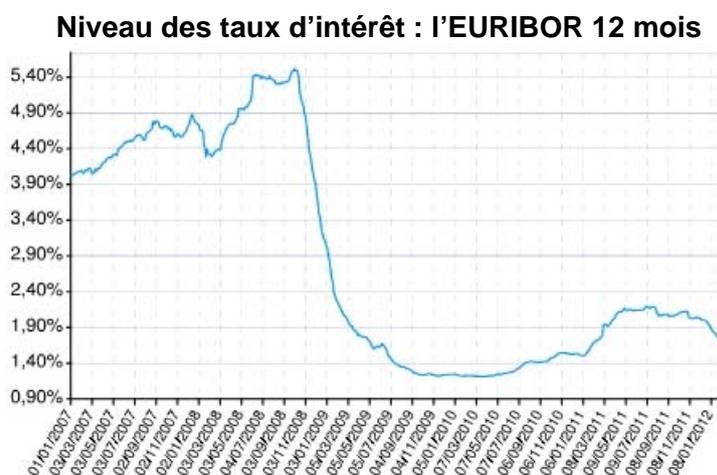
Source : OCDE

La gouvernance des grandes économies ne permet pas une réponse rapide à ces problèmes. Aux Etats-Unis, des débats interminables entre démocrates et républicains ont lieu pendant l'été sur le relèvement du plafond de la dette publique et sur les mesures d'économies. Dans la zone euro, les mesures visant à éviter un défaut de paiement incontrôlé de la Grèce et une contagion vers les autres Etats du Sud font l'objet de dissensions importantes. Les prérogatives du fonds européen de stabilité financière, les possibilités d'intervention de la Banque Centrale Européenne et la gouvernance budgétaire de la zone sont étendus avec réticence, très progressivement et sans aller jusqu'à une mutualisation des dettes souveraines sous forme d'euro-obligations.

La confiance des investisseurs et des agences de notation, chargées de juger la probabilité de non remboursement de la dette, s'érode. Les Etats-Unis perdent leur notation « triple A » pendant l'été 2011, les Etats du Sud de la zone euro en janvier 2012. Les marchés financiers s'effondrent à partir de l'été 2011 et une contagion commence vers l'économie réelle. Un cercle vicieux s'installe : ralentissement de la croissance => craintes sur la soutenabilité de la dette => programme de réduction des déficits => ralentissement de la croissance. Une nouvelle récession semble en cours en France, fin 2011 et début 2012. Sa durée et son intensité est pour l'instant prévue comme étant plus courte que la première, mais une grande incertitude règne.

1.2. La crise financière restreint les possibilités d'emprunt pour la ville

Si l'on se contente d'examiner le niveau des taux d'intérêt qui servent de référence à l'établissement des prêts aux collectivités, on pourrait penser que la crise financière a plutôt facilité les choses en abaissant le coût du crédit. Ainsi, l'EURIBOR 12 mois, taux de référence du marché interbancaire pour des prêts sur un an, cote aujourd'hui à 1,8% environ, contre 5,5% au moment de la panique suivant la faillite de la banque d'investissement Lehman Brothers. La chute des taux qui a eu lieu fin 2008 et en 2009 est liée à l'intervention de la banque centrale européenne. Avec un taux directeur durablement à 1%, le niveau bas des taux d'intérêt devrait se confirmer en 2012.



Source : finance active

Pourtant, le financement des collectivités est rendu aujourd'hui très difficile par un autre facteur : peu de banques acceptent de leur prêter et elles ne le font que pour des montants faibles. Ceci résulte principalement de trois facteurs :

- Dans le contexte de crise financière et d'incertitude sur la capacité des Etats à rembourser leurs emprunts, les banques doivent reconstituer leurs fonds propres pour être sûr de pouvoir faire face à des temps difficiles ;
- La nouvelle réglementation prudentielle internationale dite « Bâle III » rend moins profitable le prêt aux collectivités. En effet, elle renforce les obligations de couverture d'une partie des prêts par des réserves de fonds propres. Or, les collectivités ne déposent pas leurs fonds auprès des banques mais auprès du Trésor Public et ne contribuent donc pas à la constitution de fonds propres pour la banque. Pour chaque euro prêté à une collectivité, la banque doit trouver des fonds propres ailleurs.
- Le principal acteur du marché du prêt aux collectivités locales françaises, Dexia Crédit Local, s'est quasiment retiré du marché suite à la faillite de sa maison mère.

Cette chute de l'offre de fonds prêtables face à une demande des collectivités qui reste élevée a plusieurs effets :

- **Une augmentation massive des marges des banques** : le taux d'intérêt total payé par la collectivité à la banque se compose du taux d'intérêt de référence (par exemple l'Euribor 12 mois), correspondant au prix de l'argent sur le marché, et de la marge, c'est-à-dire la rémunération de la banque. Ces marges, quasiment nulles avant la crise financière, atteignent maintenant des niveaux plus élevés que l'indice de référence, au-delà de 2%.

- **Des situations de pénurie** : un problème généralisé d'accès au crédit des collectivités locales est constaté depuis plusieurs mois.

Face à cette situation, il convient de rechercher des acteurs alternatifs de financement, dans trois directions, dont deux ont déjà explorées en 2011 :

- **Les acteurs publics, pour l'essentiel la Caisse des Dépôts et Consignations**

En 2011, la ville d'Aubervilliers a obtenu un prêt de rénovation urbaine au titre de la construction du groupe scolaire intercommunal Casarès-Doisneau pour 7,4 millions d'euros et un prêt au titre de l'enveloppe exceptionnelle débloquée par l'Etat pour 2 millions d'euros. En 2012, on peut se demander si la perte du « triple A » de la France n'affectera pas les conditions auxquelles la Caisse des Dépôts et Consignations prêtera.

Un projet de reprise de Dexia Crédit Local par la Caisse des Dépôts et Consignations et la banque postale est par ailleurs à l'étude, mais de plus en plus incertain.

- **Les banques étrangères, intéressées par les marges élevées proposées en France**

En 2011, la Banque de Sarre (Saar Landesbank) a consenti un prêt de 22 millions d'euros à la ville d'Aubervilliers, en partie sur 2011 et en partie sur 2012.

- **L'accès direct aux marchés financiers obligataires sans passer par une banque, comme le prévoit le projet de l'Agence de Financement des Collectivités Locales :**

Plutôt que de passer par une banque qui se rémunère sur l'opération, le financement direct sur le marché obligataire permet souvent d'obtenir des conditions plus avantageuses. De plus, le financement direct sur le marché rend moins probable les situations de pénuries de liquidités.

Cependant, la ville d'Aubervilliers n'est pas suffisamment grosse pour réaliser seule une opération d'emprunt direct sur le marché (émission obligataire). Le volume d'emprunt qu'elle demanderait n'intéresserait pas les gros investisseurs qui y travaillent et le coût de montage de l'opération serait trop élevé pour elle.

L'idée de l'Agence de Financement des Collectivités Locales est de regrouper un maximum de collectivités pour atteindre la taille critique nécessaire à ces opérations. La mise en place prendra du temps et ne devrait pas intervenir avant 2013. Néanmoins, une émission obligataire collective sans structure juridique pourrait avoir lieu cette année.

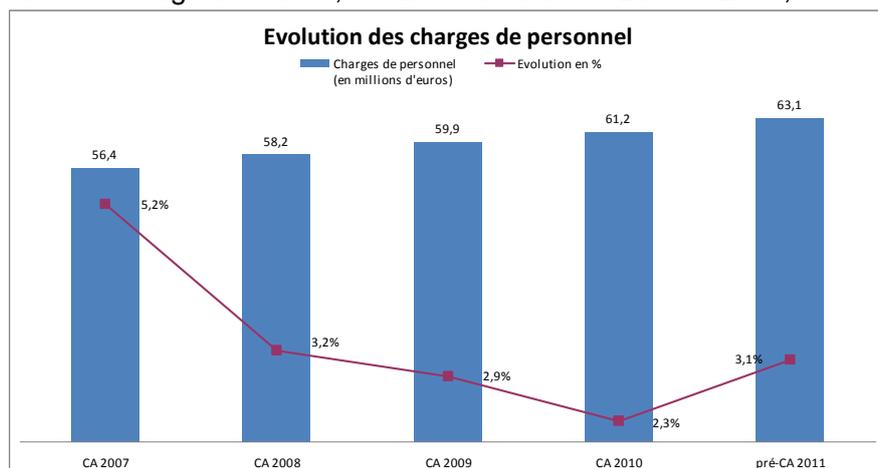
En tout état de cause, il est indispensable en 2012 d'obtenir l'accord de financement d'une banque avant le lancement de tout programme d'investissement.

2. Le défi du développement de la ville est de compenser les nouvelles dépenses par de nouvelles recettes

2.1. En 2011, les efforts de gestion n'ont permis de compenser qu'en partie les augmentations de dépenses liées aux nouveaux équipements

L'analyse financière sommaire qui suit est réalisée sur la base de chiffres provisoires. Elle sera affinée lors du vote du compte administratif.

L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 2010 à 2011 est pour l'instant évaluée à 4,4 millions d'euros, soit une hausse de 5%. Les charges de personnel étant le principal poste parmi les dépenses de fonctionnement, elles représentent aussi le principal facteur expliquant l'augmentation : elles ont augmenté de 1,9 millions d'euros de 2010 à 2011, soit +3,1%.



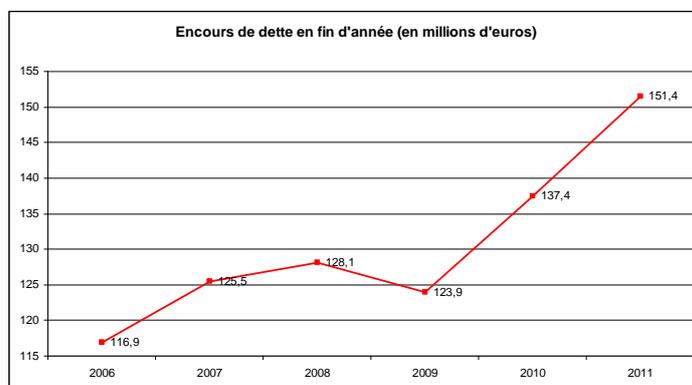
Ce rythme d'augmentation, plus rapide que les deux années antérieures, trouve plusieurs explications. En dehors de l'habituel effet glissement vieillesse technicité (GVT), le principal facteur d'augmentation de la masse salariale est l'ouverture en année pleine, contre 2 mois en 2010, du groupe scolaire Dolto-Maathäi. Un autre facteur est la conclusion d'un contrat d'assurance pour les accidents du travail du personnel, qui augmente les dépenses mais aussi (dans une proportion équivalente) les recettes. On observe que ces trois facteurs expliquent plus que le total de l'augmentation : une petite partie des surcoûts a donc été compensée par les efforts réalisés pour maîtriser l'évolution de la masse salariale.

Augmentation charges de personnel 2011	1 888 941 €	3,1%
Dont année pleine groupe scolaire Dolto-Maathäi	600 000 €	1,0%
Dont prime d'assurance arrêts de travail	362 589 €	0,6%
Dont mesure indemnitaire	145 000 €	0,2%
Dont effet GVT (estimation)	979 913 €	1,6%
Dont autres = effort de maîtrise de la masse salariale	- 198 561	-0,3%

L'augmentation des charges à caractère général est quant à elle estimée à 1,8 millions d'euros entre 2010 et 2011. Un des facteurs d'augmentation est l'ouverture sur un trimestre du groupe scolaire intercommunal Casarès-Doisneau.

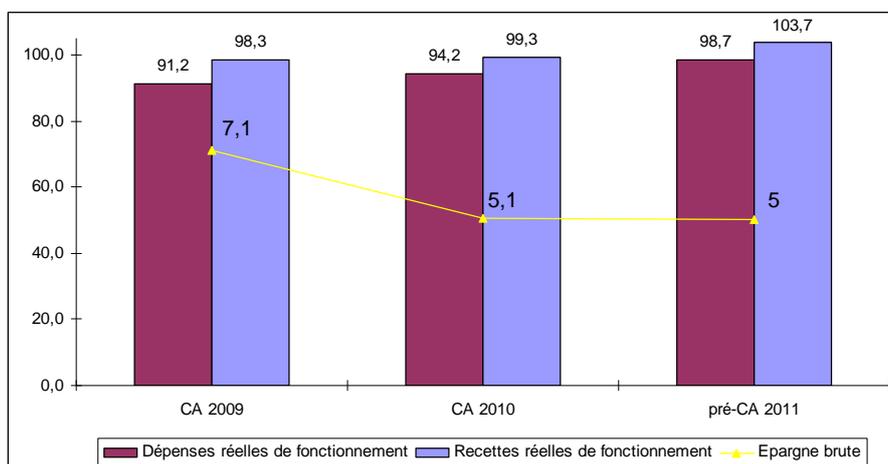
La ville a par ailleurs accéléré son effort d'investissement. **Les dépenses d'équipement** (hors restes à réaliser / reports) **passent de 19,6 à 28,8 millions d'euros de 2010 à 2011**. Les principales opérations en 2011 ont été le Conservatoire à Rayonnement Régional – Espace Culturel Transdisciplinaire (10 M€) et le Groupe Scolaire Intercommunal Casarès-Doisneau (8 M€). Les dépenses d'équipement relatives à l'investissement récurrent (par opposition aux investissements dans des nouveaux équipements) représentaient quant à elles près de 6 M€.

Les ressources propres d'investissement ne suffisant pas à financer ces dépenses d'investissement, un recours à de nouveaux emprunts à hauteur de 19,2 millions d'euros a été nécessaire en 2011. Les remboursements de capital s'élevaient quant à eux à 10,2 millions d'euros. Néanmoins, deux autres éléments sont venus augmenter le capital de la dette pendant l'année 2011 : deux prêts pour 4,5 millions d'euros avaient été signés en 2010 mais reportés à 2011 ; le réaménagement à l'été 2011 d'un prêt structuré vers un prêt à taux fixe pour limiter le risque s'est traduit par l'intégration au capital restant dû d'une pénalité de 470 000 €. Au total, l'encours de dette de la ville a augmenté de 14 M€, soit 10%, entre le 31/12/2010 et le 31/12/2011.



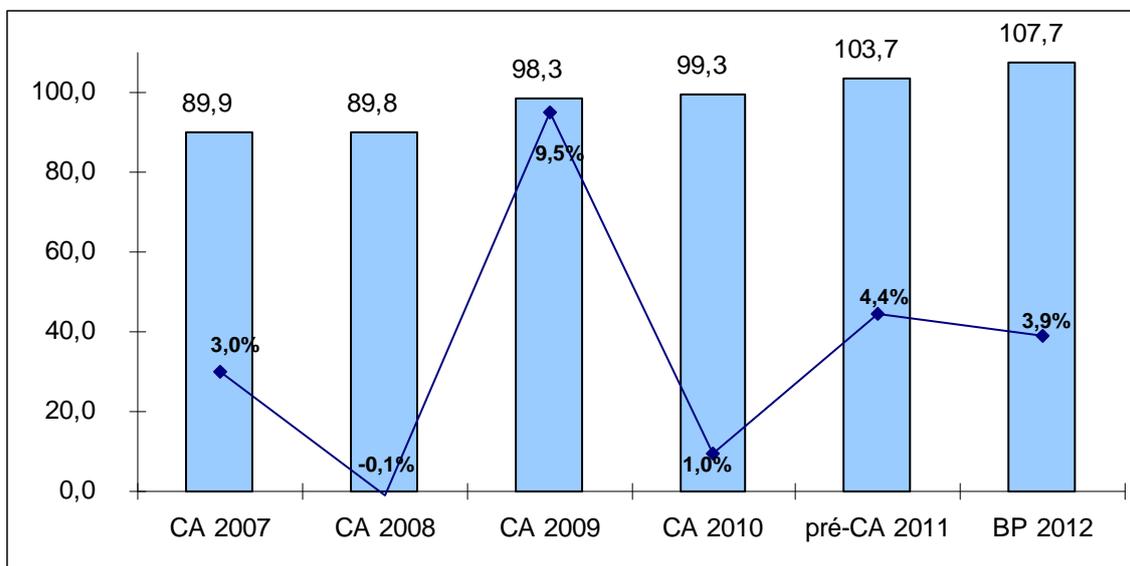
L'épargne brute mesure l'écart entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement, autrement dit l'autofinancement dégagé en fonctionnement pour alimenter la section d'investissement. Après le redressement connu en 2009 du fait de la hausse de la fiscalité directe et de l'actualisation de la population, l'épargne brute, érodée en 2010, devrait être stable ou en légère diminution pour le compte administratif (CA) 2011.

Combinée à un encours de dette qui augmente, la stabilité de l'épargne brute conduit à une augmentation de la capacité de désendettement ou délai minimum de désendettement fin 2011 (encours de dette / épargne brute, c'est-à-dire le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser toute la dette si la ville y consacrait toute son épargne), qui devait être voisin de 30 ans.



2.2. En 2012, la ville devrait tirer les fruits de son développement et de la politique nationale de péréquation avec une hausse de 4% de ses recettes de fonctionnement

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession)



Alors que l'Etat a gelé les dotations et que la France entre en récession, la ville d'Aubervilliers devrait bénéficier en 2012 d'une forte dynamique de ses recettes réelles de fonctionnement, alors même que l'année 2011 a déjà été très positive de ce point de vue. Les recettes augmentent de 4% par rapport au pré-compte administratif 2011 et même de 5% par rapport au budget primitif pour 2011.

Deux facteurs principaux jouent pour expliquer cette bonne dynamique :

- **de nouvelles recettes, notamment fiscales, liées au développement de la ville**

Le **centre commercial du Millénaire**, ouvert en 2011, paiera une taxe foncière pour la première fois en 2012. L'impact financier pour la ville est estimé à **1,2 million d'euros**. Les **nouveaux logements** construits devraient également rapporter 0,1 million d'euros.

Par ailleurs, la loi de finances initiale pour 2012 détermine un coefficient de **revalorisation forfaitaire des bases** fiscales directes plutôt élevé, à 1,8%, dont l'impact devrait s'élever à 0,7 million d'euros pour la ville.

Enfin, la **taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)**, introduite en 2011 sur la ville, se trouve dans la phase de transition déterminée par la loi de modernisation de l'économie. Pendant cette phase, les tarifs augmentent progressivement jusqu'au niveau « de croisière » à partir de 2014.

- **l'augmentation des dotations d'Etat du fait de l'effort national de péréquation**

Si les compensations fiscales sont en diminution, les dotations d'Etat à la ville sont globalement en augmentation importante du fait des dispositifs de « péréquation », c'est-à-dire de redistribution en faveur des collectivités moins favorisées :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de l'Etat, devrait augmenter de 415 k€ grâce à ses deux composantes péréquatrices : la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation nationale de péréquation (DNP) ;
- Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) devrait augmenter de 0,9 million d'euros grâce à l'augmentation de l'enveloppe totale distribuée sur la région et de la révision des critères d'attribution ;

- Un nouveau fonds de péréquation est introduit : le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FNPRIC ou FPIC), qui devrait représenter 0,2 million d'euros en 2012 et 1,3 millions d'euros en 2016 pour la ville.

Avant d'en expliquer le fonctionnement, voici des simulations réalisées par Ressources Consultants Finances pour la ville d'Aubervilliers sur ce fonds. Elles portent sur la période 2012-2016 qui est la période de montée en charge du fonds, pendant laquelle le montant du fonds devrait être multiplié par 6,5.

	2012	2013	2014	2015	2016
AUBERVILLIERS	197 098	473 036	748 974	1 024 912	1 313 989
LA COURNEUVE	92 049	220 918	349 787	478 656	613 661
EPINAY-SUR-SEINE	135 812	325 950	516 087	706 224	905 416
ILE-SAINT-DENIS	15 521	37 252	58 982	80 712	103 477
PIERREFITTE-SUR-SEINE	90 175	216 419	342 663	468 907	601 163
SAINT-DENIS	215 259	516 623	817 986	1 119 349	1 435 063
STAINS	103 135	247 524	391 913	536 302	687 567
VILLETANEUSE	37 999	91 198	144 397	197 596	253 328
TOTAL COMMUNES	887 050	2 128 919	3 370 789	4 612 658	5 913 664
CA PC	78 983	189 560	300 137	410 714	526 556
ENSEMBLE	966 033	2 318 479	3 670 925	5 023 372	6 440 220

Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Après des débats longs et agités, la loi de finances initiale pour 2012 introduit le FPIC. Il s'agit d'un dispositif de « péréquation horizontale », c'est-à-dire qu'il s'agit de prendre à des collectivités « riches » pour donner à des collectivités « pauvres ». Ce mode de fonctionnement s'oppose à la « péréquation verticale », où ce sont les ressources de l'Etat qui sont distribuées selon le niveau de richesse des collectivités. Le FPIC monte en puissance de façon progressive de 2012 à 2016 : au niveau national, il représentera 150 millions d'euros en 2012, 360 en 2013, 570 en 2014, 780 en 2015 puis 2% des recettes fiscales des communes et groupements à fiscalité propre à partir de 2016.

Le FPIC comporte une originalité importante : il se calcule à un niveau agrégé intercommunal, c'est-à-dire en ajoutant les données communales et intercommunales. Pour comprendre le FPIC, il faut considérer les critères d'éligibilité, de calcul du montant intercommunal et de répartition entre l'agglomération et ses communes pour le prélèvement d'une part et le reversement d'autre part.

1. Prélèvement de ressources

- Éligibilité :

Sont éligibles au prélèvement du FPIC les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé (PFIA) par habitant est supérieur à 90% de la moyenne nationale. C'est largement le cas de Plaine Commune, qui a un haut potentiel financier du fait de la présence importante d'entreprises et de sa situation en Ile de France.

- Calcul du montant du prélèvement :

Plus l'écart entre le PFIA de l'ensemble intercommunal et le seuil des 90% de la moyenne nationale est élevé, plus le prélèvement est important. Pour Plaine Commune, on estime le prélèvement à 957 000 €.

- Répartition entre l'agglomération et ses communes :

Pour éviter la situation paradoxale où une commune bénéficierait d'un côté de la péréquation par la Dotation de Solidarité Urbaine et y perdrait d'un autre côté par le prélèvement du FPIC, la loi de finances prévoit que toute commune classées parmi les 150 ayant le plus grand besoin de DSU sont exonérées de prélèvement au FPIC. C'est dans ce cas l'intercommunalité qui supporte l'intégralité du prélèvement. Ce sera le cas de Plaine Commune, car toutes ses communes ont un rang DSU inférieur à 151 (82 pour Aubervilliers).

2. Reversement de ressources

- Éligibilité :

L'éligibilité est déterminée grâce à un indice synthétique de ressources et de charges qui dépend pour 60% du revenu imposable moyen par habitant (critère favorable au territoire de Plaine Commune), pour 20% de l'effort fiscal et pour 20% du PFIA (critère défavorable au territoire de Plaine Commune). Plaine Commune est éligible au reversement.

- Calcul du montant du reversement :

Le montant du reversement dépend de l'indice synthétique présenté ci-dessus. Pour Plaine Commune, il est estimé à 1 923 000 €.

- Répartition entre l'agglomération et ses communes membres :

Le reversement est réparti au prorata de la contribution au potentiel fiscal agrégé. L'agglomération devrait toucher un peu plus d'un million d'euros, soit 80 000 € de plus que le prélèvement et la ville d'Aubervilliers devrait toucher environ 200 000 €.

Des critères de répartition différents peuvent être décidés par le Conseil Communautaire.

2.3. En 2012, l'ouverture de 4 nouveaux équipements de (petite) enfance ainsi qu'une nouvelle augmentation des frais financiers affecteront la section de fonctionnement

L'ouverture de 4 nouveaux équipements de scolaire et de petite enfance impactent ce budget :

Nouvel équipement	Réalisé 2011	BP 2012	Chapitre concerné
Groupe Scolaire Intercommunal Casarès Doisneau	Septembre – décembre : 268 084 €	837 000 € (1 ^e année pleine)	Charges à caractère général : 776 k€ Participation : 61 k€
Crèche « Houla Baloo » APETREIMC	76 800 €	147 200 € (1 ^e année pleine)	Subvention
Crèche IEPC « Scoubidou »		262 500 € (9 mois)	Subvention
Crèche 15-15 ^{bis} ave. de la République		318 000 € (5 mois)	Charges à caractère général

L'effort en faveur des enfants d'Aubervilliers est donc une orientation forte de ce budget, d'autant plus que la croissance des effectifs scolaires affecte également les coûts budget des cantines et des dotations scolaires. Les sur-coûts liés à la croissance de la population devraient continuer d'augmenter dans les années à venir puisque l'accord cadre préalable au contrat de développement territorial pour le territoire de Plaine Commune prévoit la construction de 4 200 logements par an à partir de 2015. Face à cela, un **soutien spécifique de l'Etat aux « maires bâtisseurs »**, qui répondent à l'urgence de la crise du logement mais en supportent seuls les coûts financiers, devient indispensable. Il avait déjà été pratiqué pour les villes nouvelles.

Par ailleurs, les charges d'emprunt augmentent par deux effets :

- L'encours a fortement augmenté en 2011, d'où des intérêts supplémentaires ;
- Les intérêts payés sur les emprunts les plus risqués devraient encore croître en 2012.

Les emprunts les plus risqués de la ville d'Aubervilliers

Parmi les emprunts structurés de la ville, 3 posent d'importants problèmes :

- **Un emprunt indexé sur le change euro / franc suisse avec une barrière à 1,44** : l'euro a subi en 2011 une crise de confiance due aux difficultés de maîtrise des encours de dette publique alors que le franc suisse joue toujours le rôle de valeur refuge en période d'incertitude. C'est pourquoi le taux de change a chuté, quasiment jusqu'à la parité (1). La fixation du taux d'intérêt est intervenue en 2011 à 15%, mais le taux aurait pu être encore bien plus élevé si la fixation était intervenue plus tard pendant l'été. La banque nationale suisse intervient depuis l'automne pour garantir un cours de change au-dessus de 1,2. Si cette politique persiste en 2012, la ville devrait payer un peu moins qu'en 2011 ;
- **Un emprunt indexé sur le change dollar / yen avec une barrière à 80**, qui se trouvait encore du bon côté de la barrière en 2011 : la barrière est maintenant franchie et il est vraisemblable qu'elle le soit encore au moment de la fixation du taux 2012 ;
- **Un emprunt indexé sur les taux longs britanniques** pourrait poser problème quand il ne sera plus en phase bonifiée, c'est-à-dire à partir de 2013.

L'ampleur des intérêts dus pose question : **est-il acceptable que les contribuables d'Aubervilliers paient le prix des pratiques commerciales douteuses des banques ? Les banques responsables ne doivent-elles pas prendre en charge les pertes ?**

3. Pour continuer d'investir dans le développement de la ville, il faut engager un plan ambitieux d'économies

3.1. Le plan triennal d'économies et de réduction des dépenses (2012-2014) vise à concilier économies budgétaires et qualité du service public

Annoncé à l'automne 2011, un groupe de travail d'élus sur le plan triennal d'économies et de réduction des dépenses va se réunir pour deux réunions d'ici au vote du budget. Un travail préparatoire a été mené par le contrôle de gestion en lien avec un groupe projet composé des directeurs des achats et de la commande publique, des bâtiments moyens techniques, des finances et des ressources humaines.

Une liste d'activités a été identifiée pour lesquelles une analyse des coûts est menée afin d'identifier des pistes d'économies. La sélection des sujets a été réalisée dans l'objectif de retenir des pistes avec **un impact nul voire même positif pour le service public rendu aux habitants.**

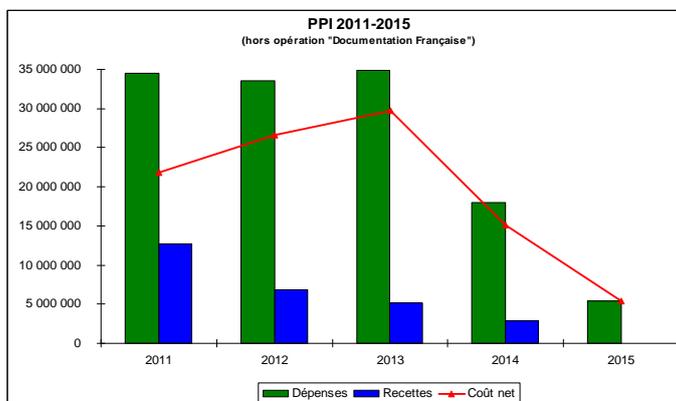
La réalisation de ces économies suppose bien entendu un travail qui prend du temps et qui peut poser des difficultés. C'est pourquoi un grille d'analyse a été conçue pour mettre les économies potentielles en regard du temps que cela pourrait prendre, des éventuels investissements initiaux à réaliser, du nombre d'agents concernés et de leur adhésion, de l'aval à obtenir de partenaires et bien sûr de l'impact sur le service public. **L'objectif est d'établir un ordre de priorité des pistes d'économies pour retenir les gains potentiels les plus élevés pour le niveau de difficulté le plus faible.**

3.2. En fonctionnement, l'évolution des dépenses doit être contenue à un niveau moindre que les recettes pour autofinancer une partie du programme d'investissement

Au-delà de ce travail à moyen terme pour dégager des économies substantielles indispensables à l'amélioration du service public, un travail à plus court terme est nécessaire pour contenir l'évolution des dépenses dès 2012. Il s'agit en effet de maîtriser « l'effet de ciseau », autrement dit d'éviter que l'augmentation des dépenses ne dépasse l'augmentation des recettes de fonctionnement. **Il s'agit là d'un objectif**

- **ambitieux** dans la mesure où, comme il a été détaillé ci-dessus, les dépenses de fonctionnement sont entraînées par l'ouverture de nouvelles structures et l'augmentation des frais financiers ;
- **mais réaliste et impérieux** dans la mesure où les recettes sont cette année dynamiques.

Cette maîtrise de la section de fonctionnement est indispensable pour générer l'épargne brute nécessaire au financement des investissements 2012 et plus généralement à la poursuite du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) décidé en 2011. En effet, les dépenses du PPI 2011-2015 voté le 7 avril 2011 portent principalement sur les années 2011-2013 et avec une augmentation sur ces trois années.



Les deux principales opérations prévues au PPI pour 2012 sont la poursuite de la construction du Conservatoire à Rayonnement Régional et le groupe scolaire Henri Barbusse. De plus, l'acquisition et la revente du site de la Documentation Française a été reportée de 2011 à 2012.

Voici un extrait du PPI voté le 7 avril 2011 présentant les opérations de nouveaux équipements et le total des investissements récurrents en 2011, 2012 et le total 2011-2015. **Il fait apparaître un coût net des investissements prévus en 2012 de 26,6 millions d'euros.**

Libellé	2011			2012			TOTAL PPI 2011-2015		
	Dépenses	Recettes	Coût net	Dépenses	Recettes	Coût net	Dépenses	Recettes	Coût net
Conservatoire à rayonnement régional	8 500 000	2 596 097	5 903 903	9 197 550	3 028 780	6 168 770	26 417 291	8 653 657	17 763 634
Groupe scolaire Sadi Carnot	336 500		336 500	2 545 000		2 545 000	18 181 500	710 000	17 471 500
Groupe scolaire Henri Barbusse	756 000		756 000	7 771 804		7 771 804	16 299 607	360 000	15 939 607
Groupe scolaire intercommunal	8 700 000	2 814 899	5 885 101	2 910 000	1 876 599	1 033 401	11 610 000	4 691 498	6 918 502
Gymnase Gabriel Péri	50 000		50 000	300 000		300 000	6 000 000	2 500 000	3 500 000
PNRQAD	303 253	25 000	278 253	266 384		266 384	1 368 789	25 000	1 343 789
Acquisition Documentation Française	8 554 000	7 500 000	1 054 000			0	8 554 000	7 500 000	1 054 000
Crèche République	1 699 300	689 196	1 010 104			0	1 699 300	689 196	1 010 104
Ludothèque	578 000		578 000	450 000	60 000	390 000	1 028 000	60 000	968 000
Maison des solidarités	50 000		50 000	1 518 314	655 650	862 664	1 568 314	655 650	912 664
Multi accueil Maladrerie	50 000		50 000	50 000		50 000	1 250 000	400 000	850 000
Clocher Eglise Notre Dame des Vertus	600 000	300 000	300 000	600 000	300 000	300 000	1 200 000	600 000	600 000
Rénovation du stade André Karman			0			0	1 000 000	580 000	420 000
Maison de l'autonomie	50 000		50 000	450 000	100 000	350 000	500 000	100 000	400 000
Ecole firmin Gémier	340 000		340 000			0	340 000	0	340 000
Centre social du Landy			0	701 212	381 094	320 118	701 212	381 094	320 118
Réaménagement du CCAS	250 000		250 000			0	250 000	0	250 000
Relocalisation PMI du Landy				632 910	476 270	156 640	632 910	476 270	156 640
Mise en conformité des stades	140 000		140 000			0	140 000	0	140 000
Club House Paul Bert	120 000		120 000			0	120 000	0	120 000
Maison de l'enfance Saint-Exupéry	110 000		110 000			0	110 000	0	110 000
Aménagement de la salle de répétition du théâtre	540 000	448 300	91 700			0	540 000	448 300	91 700
Aménagement du cimetière	40 000		40 000	40 000		40 000	80 000	0	80 000
Réaménagement Halte Jeux Pirouette	165 000	103 470	61 530			0	165 000	103 470	61 530
Relocalisation du service Relations publiques	38 000		38 000			0	38 000	0	38 000
Micro-crèche Long Sentier	100 000	75 250	24 750			0	100 000	75 250	24 750
SOUS-TOTAL NOUVEAUX EQUIPEMENTS	32 070 053	14 552 212	17 517 841	27 433 174	6 878 393	20 554 781	99 893 923	29 009 385	70 884 538
SOUS-TOTAL PROGRAMMES RECURRENTS	10 979 654	5 684 200	5 295 454	6 076 247	0	6 076 247	34 891 932	6 171 006	28 720 926
TOTAL	43 049 707	20 236 412	22 813 295	33 509 421	6 878 393	26 631 028	134 785 855	35 180 391	99 605 464

3.3. Les priorités du budget 2012

Les principales orientations de politiques publiques pour le budget 2012 concernent :

- la petite enfance, avec l'ouverture de 3 nouvelles structures (voir ci-dessus) ;
- l'éducation, avec l'ouverture en première année pleine du groupe scolaire intercommunal, l'augmentation des effectifs totaux sur la ville et le début de construction d'un groupe scolaire rue Henri Barbusse ;
- le développement économique, avec notamment l'ouverture d'un nouveau *data center* et la transformation du site de la manufacture des allumettes / Documentation Française ;
- le développement de l'emploi local, en lien avec ce développement économique : la construction du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) permet ainsi d'appliquer en ce moment 30% de clauses d'insertion dans le marché public ;
- la santé, avec la poursuite de la réorganisation du centre municipal de santé et de nouvelles initiatives pour favoriser l'accès aux mutuelles et la permanence des soins ;
- la coopération décentralisée, avec plusieurs actions dans ce sens cette année.

Synthèse du rapport

- La crise économique et financière touchant les pays développés depuis 2008 est entrée à l'été 2011 dans une deuxième phase. Marquée par l'incertitude sur la soutenabilité des dettes publiques, elle est à l'origine d'une nouvelle récession en cours en France. Pour les collectivités dont Aubervilliers, elle se traduit notamment par des **possibilités réduites d'emprunt** auprès des banques.
- La municipalité répond aux besoins multiples suscités par le **développement de la ville** par la **construction de nouveaux équipements**, présentés dans le **programme pluriannuel d'investissement** adopté le 7 avril 2011. En 2011, l'augmentation des recettes de fonctionnement n'a pas tout à fait permis de couvrir l'augmentation des dépenses de fonctionnement, notamment liée à l'ouverture des nouveaux équipements. Pour couvrir les besoins de financement des investissements, la dette de la ville a augmenté et atteint maintenant 151 millions d'euros.
- En 2012, **la bonne dynamique des recettes de fonctionnement** devrait se confirmer (5% de budget primitif à budget primitif) grâce au développement de la ville et à l'effort national de péréquation.
- Afin de pouvoir poursuivre l'effort d'investissement pour son développement, la ville s'engage dans un **plan triennal d'économies et de réduction des dépenses** qui vise à concilier économies budgétaires et qualité du service public. Dès 2012, il s'agit d'obtenir une **progression moins rapide des dépenses de fonctionnement que des recettes de fonctionnement** tout en ouvrant de nouveaux équipements (groupe scolaire intercommunal Casarès-Doisneau et crèche APETREIMC en année pleine, ouverture de la crèche République et de la crèche IEPC).